

CERTIFICAT MEDICAL INITIAL
D'ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES
SUR DECISION DU REPRÉSENTANT DE L'ETAT

(article L. 3213-1 du code de la santé publique : décision du préfet)
(article L. 3213-2 du code de la santé publique : admission provisoire décidée par un maire)

Je soussigné (e), Docteur....., exerçant à.....

certifie avoir examiné ce jour, M.....

né (e) le

demeurant à.....

et avoir constaté les troubles suivants (énumération des symptômes et des troubles du comportement présents et non pas un diagnostic) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ses troubles mentaux nécessitent des soins et **compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte de façon grave à l'ordre public**, et imposent des soins en milieu hospitalier spécialisé avec admission en soins psychiatriques **en application des dispositions de l'article L. 3213-1 et suivants du code de la santé publique.**

Fait à.....le.....àheures.....

Signature

Cachet

N° RPPS

Conformément à l'article R 3213-3 du Code de Santé Publique, les certificats et avis médicaux sont précis et motivés. Sauf impossibilité matérielle, ils sont dactylographiés.